

Image not found or type unknown



Peut on parler de spoliation ?

Par **GENIS**, le **16/06/2015 à 11:06**

BONJOUR marque de politesse
Je viens d'apprendre que ma mère a vendu sa maison à ma sœur depuis 10 ans. Ma mère est devenue sa locataire et les loyers ont remboursés le crédit. Actuellement, la maison est totalement remboursée et ma mère continue a payer des loyers à ma sœur. Peut on parler de spoliation ? Puis je faire quelque chose maintenant ?
MERCI

Par **cocotte1003**, le **16/06/2015 à 11:50**

bonjour, pour l'instant vous ne pouvez rien faire d'autre que de réunir toutes les preuves de ce que vous avancez. le jour de la succession de votre mère vous pourrez prendre un notaire personnel qui défendra vos seuls intérêts. pour le moment votre mère est vivante et fait ce qu'elle veut de son argent si elle a toute sa tête, cordialement

Par **aguesseau**, le **16/06/2015 à 17:55**

bjr
votre mère si elle était seule propriétaire de sa maison, avait le droit de la vendre à qui elle voulait.
et son nouveau propriétaire pouvait la louer à qui elle voulait y compris à son propriétaire.
ce qui faudrait savoir c'est si votre sœur a payé à votre mère le prix de la maison et qu'il ne s'agit pas d'une donation déguisée.